

Mairie de LACOUR - 82190

COMPTE-RENDU

Séance du 16 décembre 2021

Etaient présents : Mesdames CAPPIAUX, PETIT, ROUCHY, NOYER et
Messieurs FOURNIE, GARRET, GLADINE, MORENO, POUX, REBEL,
Et Monsieur le Maire, Francis VIALARET

ORDRE DU JOUR

- ◆ Désignation du Maître d'œuvre pour l'opération des travaux du restaurant.
 - ◆ Devis parc et jardin.
 - ◆ Mobiliers AFR et mairie.
 - ◆ En réponse aux questions des conseillers municipaux, intervention de la société VALECO.
 - ◆ Questions diverses.
-

Désignation du Maître d'œuvre

Délibération 2021_27

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet réhabilitation d'un restaurant et d'un logement et indique le montant de l'enveloppe prévisionnelle de travaux estimé à 255 000.00 € HT réparti comme suit : 143 000.00 € HT pour le logement et 112 000.00 € HT pour le restaurant.

En application de l'article R2122-8 du code de la commande publique, relatif aux marchés sans publicité ni mise en concurrence préalable, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner le groupement : Agence Jean-François RASPAUD Architecte (mandataire), POLYMETRIE (économiste) pour un forfait d'honoraires provisoires de 25 117.50 € HT (soit 30 141.00 € TTC) comme concepteur pour établir le projet technique.

Il lui sera confié une mission de base diagnostic et métré ainsi qu'une mission complémentaire pour le relevé de maîtrise d'œuvre en bâtiment.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à 8 membres pour et 2 contre, autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre

correspondant pour un forfait provisoire de rémunération de 25 117.50 € HT (soit 30 141.00 € TTC) et une enveloppe prévisionnelle de travaux fixée à 255 000.00 € HT.

Devis parc et jardin

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil des devis pour l'entretien des extérieurs de la commune pour l'année 2022.

Un devis de l'entreprise Deschodt Régis d'un montant de 14 618.00 € TTC.

Un devis de Montaigu Multiservices de 11 960.00 € TTC.

Après analyse des devis le conseil décide à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise Montaigu Multiservices pour un montant de 11 960.00 € TTC.

Mobiliers AFR et mairie

Suite à une demande de mettre en vente du mobilier qui vient d'être retiré de la bibliothèque Monsieur le Maire informe que le mobilier appartient à l'Association Famille Rurale qui souhaite conserver son mobilier.

En réponse aux questions des conseillers municipaux, intervention de la société VALECO.

Monsieur le Maire lit un courrier reçu de Madame et Monsieur Antigny. Le couple exprime par écrit leur mécontentement sur le projet d'implantation des panneaux photovoltaïques car il juge que ce projet aura un impact considérable sur la vente de leur maison.

Suite à un courrier du Conseil Municipal envoyé à la société VALECO, Monsieur Chevrieux qui représente la société est présent afin de répondre aux interrogations du Conseil sur le projet d'implantation de panneaux photovoltaïques sur la commune.

Il précise qu'il est normal que le Conseil se pose des questions et qu'il est là pour y répondre.

Lecture faite à l'assemblée des documents suivants :

Toulouse le 5 Novembre 2021,

Mairie de Lacour
14 rue de la Mairie
82190 Lacour

Objet : A l'attention du Conseil Municipal du mois de Novembre - Commune de Lacour (82)

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons ce courrier pour faire suite à l'article intitulé « *Plus de 300 hectares de panneaux solaires font débat* » publié le 16 octobre par la Dépêche du Midi et éclaircir certaines informations mentionnées.

Tout d'abord, nous choisissons de ne pas être présents au Conseil Municipal du 11 novembre prochain. Le projet en est pour le moment à ses prémices, un tel conseil serait prématuré. Nous allons dans un premier temps effectuer les études d'impact sur le terrain (agricole, environnementale...). Cela prendra une année et à l'issu nous disposerons de données nous permettant de concevoir le projet Agri-solaire. Nous pourrons alors envisager une rencontre avec la commune à ce moment-là, dans le but de présenter nos premiers résultats concrets.

Concernant les informations présentes dans l'article, nous tenons dans un premier temps à vous signifier qu'un projet d'une envergure de 57 hectares de foncier ne représente un projet Agri-solaire de 57 hectares. En effet, les études environnementales et la prise en compte d'une activité agricole sur le site nous permettront ensuite de connaître plus précisément la surface sur laquelle nous pourrions implanter réellement les panneaux photovoltaïques.

Nous suivons les grandes orientations suivantes par ordre de priorité pour le développement de nos projets sur les terrains agricoles :

- La conservation de l'activité agricole sur le site ainsi que de ses rendements agricoles
- L'adaptation de l'activité photovoltaïque par rapport à cette activité agricole
- La prise en compte des attentes du territoire (Chambre d'Agriculture, Commune, Communauté de communes, Direction Départementale des Territoires ...)
- La prise en compte de l'impact paysager de ce projet

Concernant le volet fiscal mentionné dans l'article, nous avons présenté en juin dernier un projet avec une taille maximale de 57 hectares dont les retombées fiscales avaient été calculées en prenant en compte cette surface pour l'exemple. Cependant, étant donné que la puissance définitive de la centrale solaire sera définie dans un second temps, ces retombées varieront également. Aujourd'hui, nous estimons qu'un projet de 30 MWc serait réaliste en prenant en compte les orientations listées

GROUPE VALECO

188 rue Maurice BEJART - CS 57392 - 34184 MONTPELLIER Cedex 4 - France

Tél. 04 67 40 74 00 - Fax 04 67 40 74 05 - www.groupevaleco.com

SAS au capital de 11 192 751 € - Siren n° 421 377 346 000 31 - RCS Montpellier 1999 8 28



précédemment. Ce projet permettra donc de générer les retombées fiscales annuelles pour la commune d'environ 45 000 €.

Nous sommes accoutumées à donner une dimension territoriale à nos projets, de façon à y inclure un maximum de personnes locales. Nous avons par exemple mis en place sur le secteur des Monts de Lacagne un partenariat avec le fournisseur IleK. Cela permet aux habitants qui adhèrent à ce fournisseur de bénéficier de réduction sur leurs factures d'électricité ainsi que de consommer l'électricité produite en France et d'origine renouvelable.

Enfin, nous tenons à rectifier certaines informations techniques qui figurent dans l'article. Sachez que la hauteur des panneaux photovoltaïques sur des centrales solaires avec projets ovins ne dépasse pas 2,5 mètres de haut. Nous cherchons une surface plutôt basse car la hauteur de panneaux augmente l'ombrage portée et nécessite d'espacer les rangées de panneaux. Ainsi donc, une hauteur de 10 mètres n'est pas réaliste. De plus, nous utilisons des tables de panneaux photovoltaïques enfoncé dans le sol à l'aide de pieux battus et non pas des ombrières photovoltaïques disposant d'un socle bétonné.

Pour finir, notre projet, portant sur 57 hectares de foncier, n'est pas concerné par une surface de 300 hectares. D'autant plus que, comme indiqué dans ce courrier, l'emprise finale de la centrale incluant une activité agricole ne se fera que sur une partie de ce foncier.

Nous vous prions, Mesdames, Messieurs, de croire qu'en tant que développeurs solaires, notre souhait est d'avancer en concertation avec le territoire sur nos projets.

Mes plus respectueuses salutations,

Nina TREPOS

Chargée de Développement Territorial Photovoltaïque

06 31 46 58 41

ninatrepos@groupevaleco.com



188, rue Maurice Béjart – CS 57392 – 34 184 MONTPELLIER Cedex 4 – France
Tél. 04 67 40 74 00 – Fax 04 67 40 74 05 – www.groupevaleco.com

GROUPE VALECO

188 rue Maurice BEJART – CS 57392 – 34184 MONTPELLIER Cedex 4 – France
Tél. 04 67 40 74 00 – Fax 04 67 40 74 05 – www.groupevaleco.com
SAS au capital de 11 192 751 € - Siret n° 421 377 946 000 31 - RCS Montpellier 1999 B 28

Toulouse le 07 Décembre 2021,

Mairie de Lacour
14 rue de la Mairie
82190 Lacour

Objet : A l'attention du Conseil Municipal du mois de Novembre - Commune de Lacour (82)

Mesdames, Messieurs,

Nous vous adressons ce courrier en réponse aux demandes d'information mentionnées dans le courrier datant du 10 novembre 2021.

Protection des sites

Tout d'abord, pour ce qui est relatif à la protection des deux sites identifiés pour le développement d'un projet de parc photovoltaïque, la sécurité passive sera assurée par la mise en place d'une clôture périphérique. Cette clôture sera constituée d'un grillage simple par panneaux soudés rigides. Les caractéristiques sont les suivants :

- Panneaux de treillis soudés maille 200/50 galvanisé et plastifié vert (RAL 6005)
- Fixation sur le poteau par brides acier et écrous auto cassants indémontables
- Poteau tubulaire
- Découpe du panneau pour passages petit gibier 20x20 cm espacés d'environ 50m



GROUPE VALECO

188 rue Maurice BEJART - CS 57392 - 34184 MONTPELLIER Cedex 4 - France
Tél. 04 67 40 74 00 - Fax 04 67 40 74 05 - www.groupevaleco.com
SAS au capital de 11 192 751 € - Siret n° 421 377 946 000 31 - R.C.S. Montpellier 1999 B 23

Clôture présentant un passage pour la faune

La hauteur des panneaux de la clôture sera de 2 mètres. Ils seront fixés sur des poteaux supports par serrage mécanique non démontables de l'extérieur.

De plus, les sites seront effectivement couverts par des caméras de surveillance et d'un système d'alarme. Il y aura une caméra par poste de transformation et par portail. Cela correspond donc à sept caméras sur le site situé au lieu-dit Vayssières (4 portails et 3 postes de transformation, dont le poste de livraison) et quatre caméras sur le site situé au lieu-dit Taurou (2 portails et 2 postes de transformation, dont le poste de livraison). Il n'y aura pas d'éclairage des centrales solaires la nuit car cela ne présente pas de nécessité.

Pour répondre à votre demande, afin d'assurer la protection des sites et des panneaux photovoltaïques qui y seront installés, il ne sera pas autorisé de chasser à l'intérieur des clôtures.

Pistes et accès aux sites

Concernant les pistes créées pour ces sites, nous confirmons qu'il y aura bien un chemin d'accès autour des deux centrales, mais à l'intérieur des sites clôturés. La surface impactée par le projet sera donc uniquement à l'intérieur de la centrale. Pour assurer l'activité agricole et la maintenance, le site présentera une piste principale et des pistes périphériques dans son enceinte. Elles seront en terre (avec apport de gravier pour la principale sur 10 cm) et d'une largeur de 4 mètres. La surface totale de piste à l'intérieur de la centrale sera connue d'ici un an, suite aux études environnementales.

Un portail de 2 mètres de hauteur et 5 mètres de largeur permettra l'accès sur chacune des 2 centrales. Galvanisés et plastifiés, ils seront eux aussi de couleur vert (RAL 6005) et équipés d'une lisse dentée défensive en sommet. Ils comporteront un système sécable ou ouvrant de l'extérieur au moyen d'une clé carrée dont sont équipés tous les sapeurs-pompiers. Des portails de trois mètres de large et deux mètres de hauteurs seront par ailleurs répartis tous les 1000m sur le pourtour de la centrale et également équipé d'un système d'ouverture validé par le SDIS. Ces portails permettront en cas d'incendie d'accéder rapidement aux milieux boisés alentours pour les services d'incendie et de secours. Il y en aura donc 1 portail principal sur le site de Vayssières et 3 petits. Pour le site de Taurou, il y aura 1 portail principal et 1 petit.

Stockage et usage de l'eau

Les dispositions prises pour le stockage de l'eau à l'intérieur de chaque site, en particulier compte tenu du risque d'incendie proviennent des préconisations du SDIS. Ainsi, une citerne flexible de 120 m³ sera mise en place à l'entrée des centrales. Il y en aura donc une par site photovoltaïque. Celle-ci sera située à l'intérieur de la zone clôturée mais l'accès sera accessible de l'extérieur, de façon à ce que les services du SDIS puissent y accéder aisément en cas de nécessité.

GROUPE VALECO

188 rue Maurice BEJART - CS 57392 - 34184 MONTPELLIER Cedex 4 - France
Tél. 04 67 40 74 00 - Fax 04 67 40 74 05 - www.groupevaleco.com
SAS au capital de 11 192 751 € - Siret n° 421 377 946 000 31 - RCS Montpellier 1999 8 28

Nous procéderons à des opérations de lavage des panneaux photovoltaïques dont la périodicité sera fonction de la salissure observée à la surface des panneaux photovoltaïques (une à deux fois par an). Le nettoyage s'effectuera à l'aide d'une lance à eau haute pression sans aucun détergent. L'eau nécessaire à cette opération sera prélevée sur le réseau de distribution par le biais d'une citerne. L'emploi de tout produit polluant est proscrit pour le nettoyage des panneaux.

Artificialisation des sols

Les centrales solaires ne présentent que très peu de surface artificialisée. En effet, seuls les postes de transformation sont concernés car ils se présentent sous la forme de locaux préfabriqués en béton armé. Les façades pourront être munies d'un bardage bois.

Pour information, les dimensions du poste préfabriqué sont les suivantes :

- Largeur : 2,50 m
- Longueur : 8,20 m
- Hauteur (hors sol) : 2,56 m

La centrale photovoltaïque sera constituée de 5 postes de transformations. Les postes sont répartis au sein de la centrale, de manière à être au plus près des générateurs (panneaux photovoltaïques) afin de limiter les pertes de transports.

Caractéristiques techniques

L'inclinaison des panneaux par rapport à l'horizontale se fera à 25° et l'espace entre les rangées de panneaux sera de 3,5 m et 6m selon le projet agri-solaire que nous envisagerons. Ce projet sera déterminé ultérieurement en concertation avec la chambre d'agriculture et les possibilités du territoire.

Mesures ERC

Concernant les mesures ERC, celles-ci seront à déterminer suite aux études environnementales qui seront lancées au cours de l'année 2022.

Souscription à Enercoop

La souscription au fournisseur français Enercoop est envisageable car nous le faisons déjà pour d'autres projets. Cela dit, aujourd'hui notre partenaire producteur d'électricité verte est IleK.

GROUPE VALECO

188 rue Maurice BEJART - CS 57392 - 34184 MONTPELLIER Cedex 4 - France
Tél. 04 67 40 74 00 - Fax 04 67 40 74 05 - www.groupevaleco.com
SAS au capital de 11 192 751 € - Siren n° 421 377 946 000 31 - RCS Montpellier 1999 3 28



Achat de foncier

Nous ne développons pas d'autre projet sur la commune et nous n'avons pas acheté de foncier.

Habitations impactées par le projet

Le dédommagement des habitations directement impactées par le projet sera à définir par la suite en fonction du résultat des études de faisabilité qui nous permettront d'identifier la zone définitive du projet. Nous mettrons alors en place des mesures permettant de limiter un maximum l'impact de notre projet sur les habitations à proximité et échangerons avec chaque habitant à ce sujet.

Nous vous prions, Mesdames, Messieurs, de croire qu'en tant que développeurs solaires, notre souhait est d'avancer en concertation avec le territoire sur nos projets.

Mes plus respectueuses salutations,

Nina TREPOS

Chargée de Développement Territorial Photovoltaïque

06 31 46 58 41

ninatrepos@groupevaleco.com



**PRODUCTEUR D'ÉNERGIES
RENOUVELABLES**

188, rue Maurice Béjart – CS 57392 – 34 184 MONTPELLIER Cedex 4 – France
Tél. 04 67 40 74 00 – Fax 04 67 40 74 05 – www.groupevaleco.com

GROUPE VALECO

188 rue Maurice BEJART – CS 57392 – 34184 MONTPELLIER Cedex 4 – France
Tél. 04 67 40 74 00 – Fax 04 67 40 74 05 – www.groupevaleco.com
SAS au capital de 11 192 751 € - Siret n° 421 377 346 000 31 - RCS Montpellier 1999 B 28

Divers

- Monsieur le Maire informe que l'imprimante vient d'être changée ce jour. Il propose de faire don de l'ancienne imprimante à l'association de Montaigu de Quercy Tremplin d'espoir. Le conseil approuve cette démarche.
- Madame Capiaux informe la salle de l'incendie d'une habitation dans la commune. Suite à cela elle demande s'il est possible que la commune s'équipe de bacs à compost afin de fournir les administrés intéressés. Elle propose de diffuser l'information dans le bulletin communal afin de savoir qui serait séduit par cette démarche.
- Madame Capiaux fait remonter le souhait de plusieurs conseillers, à savoir reculer l'heure des réunions municipales. Monsieur le Maire rappelle que depuis la mise en place du couvre-feu l'horaire de 18h30 est resté en place. Il ne voit aucune objection pour les futurs rassemblements de convoquer le conseil plus tard dans la soirée.
- Monsieur Garret souhaite que les documents que la mairie a en sa possession concernant le projet des panneaux solaires soient envoyés par mail aux membres du conseil.

La séance est levée à 20h10

Fait à Lacour de Visa,

Le 21 décembre 2021

Le Maire,

Francis VIALARET

